



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU

2 septembre 2025 - 18 h.

Présents : Michel MUFFAT, Jean-François MUFFAT, Sophie MUFFAT, Francis GEROUDET, Richard TROMBERT, Elodie PARISSET, Jean-François BERGER, Josette VERNET, Bernard FOURNET, Philippe VINET, Simon BERGOEND

Procurations : André ROSSET a donné pouvoir à Michel MUFFAT, Mireille MARTEL a donné pouvoir à Philippe VINET, Patrick BEARD a donné pouvoir à Bernard FOURNET

Assistaient également :

Marilyne RACADOT, Directrice des Services Techniques et Sandrine CARBONNAU Responsable administrative et financière

1. Compte rendu du Comité Syndical du 25 mars 2025 : approuvé à l'unanimité

2. Administration générale

2.1 Marché des assurances

DEL 2025-09-01

Le SIVU a lancé une consultation pour le renouvellement des contrats d'assurance, en procédure MAPA pour la période 2026-2029.

Sur les 6 lots, seuls les lots 1 "Multirisque dommages", 4 "RC" et 6 "protection juridique" ont reçu des offres.

lot 1 L'offre d'un montant de 303 836.71€ est déclarée inacceptable. (649,22% d'augmentation par rapport à la prime des années antérieures)

La société AURFASS, missionnée pour nous assister, a négocié les autres lots et présenté les devis pour les lots 2 " ass propriétaire non occupant" et 3 "RC".

Le devis du lot 3 est jugé inacceptable malgré la négociation. (1207.69 % d'augmentation)

Le lot 5 " flotte automobile" sera poursuivi par tacite reconduction.

Le conseil syndical autorise le Pdt à relancer une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert pour les lots 1 et 3, et lui donne toutes délégations pour mener à bien cette affaire. Le conseil est conscient qu'une nouvelle mise en concurrence ne préjuge pas d'une meilleure offre, et qu'on s'expose à une absence totale de réponse, mais une augmentation aussi exorbitante des primes ne peut être admise.

2.2 Modifications des statuts

DEL 2025-09-02

Il est précisé que les anciens statuts du SIVU datant de 2020 ne sont plus conformes à la réglementation au niveau de la facturation et des compétences. Les factures des communes doivent



être modifiées car la compétence assainissement n'est pas sécable, elle est exclusivement du domaine communal.

Pour respecter le cadre réglementaire, la facture devra faire apparaître :

- Un seul abonnement pour la collecte et le traitement des eaux usées
- Une part communale pour la collecte des eaux usées (part variable au m³)
- Une part communale pour l'épuration (part variable au m³)

Les tarifs d'épuration seront fixés annuellement par le SIVU, Cette contribution demandée aux collectivités se feront sur la base :

- D'une part fixe par unité de logement.
- D'une part variable en fonction de la consommation.

Un projet de statuts est présenté tenant compte de ces précisions et approuvé à l'unanimité. Les 5 communes membres devront les adopter dans les 3 mois.

3. Assainissement collectif

3.1 Approbation du Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS)

DEL 2025-09-03

Marilyne RACADOT, Directrice des services techniques, présente aux membres du Comité Syndical le Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif.

De manière générale, nous observons en 2024 une hausse :

- Du nombre d'abonnés : 5.6%,
- Du volume d'eau facturé : 13%.
- Des quantités de boues produites et évacuées : 39% (dysfonctionnement du digesteur pendant les vacances de Noël due à une surcharge de pollution).

Le document présente une facture type qui mentionne l'augmentation de tarif (environ 19%) appliqué en 2025 sur l'eau consommée en 2024. Les recettes qui en résultent sont de 2 113 726 €. Le nouveau programme de l'Agence de l'eau (2025-2030) prévoit une refonte totale des redevances :

- fin de la prime d'épuration,
- Les redevances pour la performance du réseau d'eau potable et d'assainissement sont modulées selon les données inscrites sur SISPEA (indicateurs de performance).

Le système de collecte est conforme sur :

- La collecte des effluents.
- Les équipements de la station de traitement des eaux usées.
- La performance des ouvrages d'épuration.

Les données budgétaires présentent les montants des travaux engagés ainsi que l'état de la dette.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le rapport à l'unanimité.



4. Finances

DM 1- Décision modificative présentée afin de d'augmenter les dotations aux amortissements (opérations d'ordre budgétaire)

DEL 2025-09-04

Fonctionnement	Dépenses	C/ 6811-042	+ 680 €
	Recettes	C/ 777	+ 680 €
Investissement	Dépenses	C/ 139118-040	+ 680 €
	Recettes	C 28158-40	+ 680 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative à l'unanimité.

5. Questions diverses

- Marilyne RACADOT, DST, présente l'avancée des travaux de la bache à boues épaissies : l'entreprise a trois semaines de retard mais ce nouvel ouvrage devrait être opérationnel pour les vacances de Noël. Le Conseil Départemental de la Haute Savoie a octroyé une subvention de 231 150 € (30% du marché).
- Facturation assainissement 2025 : Suite à la note de la Préfecture, et après discussion avec le Trésor public, les communes devront maintenant établir leur facture d'assainissement sans qu'il soit fait référence au SIVU. Une délibération sera prise par les communes membres afin de tenir compte de cette modification définissant un prix au m3 d'assainissement (Prix communal) un prix au m3 "épuration" (soit le prix déterminé par le SIVU), et le prix des parts fixes d'abonnement assainissement (soit l'addition du prix de la part fixe communale et intercommunale)
- Transfert eau/assainissement au SIVU : Cette hypothèse est envisagée et présentée aux membres présents, mais il est encore trop tôt pour entamer cette démarche.
- Information "Eau-assainissement Avoriaz" : La mairie de Morzine a entamé des pourparlers avec la SITI, au sujet de la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement d'Avoriaz gérés par la Suez. Le SIVU sera informé de l'évolution de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

